



International Institute  
for Nonviolent Action



## **APPEL À PETITS PROJETS POUR L'ORGANISATION DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE DU MAGHREB**

### **Contexte :**

La Coordination Maghrébine des Organisations des Droits Humains (CMODH), en collaboration avec NOVACT – Institut International pur l'action Nonviolente, lance cet appel à projets afin d'obtenir une liste de projets présentés par des organisations locales de la société civile ayant une incidence sur le processus de l'intégration régionale du Maghreb. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du projet [KHOTWA](#) : promouvoir l'intégration régionale du Maghreb, financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement.

Le Maghreb est l'une des régions les mieux disposées à l'intégration en Afrique et possède tous les atouts nécessaires pour devenir le bloc le plus solide et stable dans la région. Cependant, 25 ans après la création de l'Union du Maghreb Arabe par les chefs d'Etats des 5 pays, l'intégration maghrébine demeure inefficace, et le Maghreb demeure l'une des régions les moins intégrées en Afrique.

L'intégration maghrébine fait face à plusieurs obstacles : l'insuffisance d'implication et de participation de la société civile dans le dialogue de politiques au niveau national et régional, la montée du cycle contestation sociale, l'atteinte aux droits humains dans des circonstances de crise économique et sociale qui touche l'ensemble des pays de la région et la crise des réfugiés et des immigrés, qui est en train de transformer le bassin Méditerranéen en un cimetière au lieu d'être un espace de liberté et de partage.

Dans ce contexte, le projet KHOTWA a pour but de renforcer l'intégration régionale du Maghreb à travers le renforcement des capacités des OSC maghrébines en tant qu'acteur clé pour assurer la prospérité, la stabilité, la justice sociale et la transformation démocratique de la région. Pour ce faire, les partenaires du projet lancent un appel à projets dans le but de permettre à des organisations des droits humains et des mouvements sociaux oeuvrant dans en Mauritanie, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, ayant une structure formelle ou informelle (justifiant d'une expérience avérée d'au moins une année de mise en place/gestion d'activités – détails dans les critères d'éligibilité), de développer des campagnes de sensibilisation sur des thématiques liées à la promotion de l'intégration régionale du Maghreb. Ces subventions soutiendront des actions complémentaires au projet global et inscriront les objectifs et résultats de ce projet dans la durée, dans un programme plus large.

**Montant prévu : 40.000 €**

**Montant minimum : 4.000 €**

**Montant maximum : 8.000 €**



International Institute  
for Nonviolent Action



## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

La **CMODH** est un réseau de 26 organisations de défense des droits humains présentes en Mauritanie, au Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et en France. La coordination est créée en 2006 et son siège est situé à Rabat, au Maroc. L'action de la CMODH vise à appuyer la défense des Droits Humains, tant pour la protection que pour la promotion, dans les pays maghrébins et pour l'ensemble des citoyennes et citoyens maghrébins. Dans son action, la CMODH se base sur le référentiel universel des droits humains représenté par la charte internationale des droits humains, par l'ensemble des pactes, conventions et déclarations émanant de l'ONU et des organisations concernées et par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

**NOVACT – Institut International pour l'Action Non-violente** promeut des actions internationales de construction de la paix dans des situations de conflits. L'Institut est né à travers des efforts menés par la société civile du Nord et du Sud de la Méditerranée afin de contribuer à la construction d'un monde pacifique, juste, digne et équitable.

Avec un réseau d'experts et d'activistes au Moyen Orient, en Europe, en Amérique Latine, en Afrique et en Asie, NOVACT offre un appui aux mouvements non-violents qui œuvrent pour la transformation sociale, et développe des mécanismes d'intervention civile pacifique pour protéger des populations vulnérables en situations de violence.

En tant qu'acteur engagé et politiquement indépendant, l'Institut promeut des actions, des idées innovatrices, des investigations et des formations pour influencer sur les politiques de défense, de sécurité et d'action extérieure en Europe et dans autres espaces internationaux

## 2. OBJETIFS ET PRIORITES DE L'APPEL

Le présent appel à petits projets répond au problème du manque de financement structuré ciblant les mouvements sociaux émergents alors qu'ils constituent un des piliers clés pour la transformation démocratique et pluraliste de la région.

L'**Objectif principal** de cet appel est la conception et mise en oeuvre des **campagnes** de sensibilisation et transformation sociale qui soutiennent les valeurs **du Maghreb des peuples uni et démocratique** ainsi que la dénonciation des principales limites à cette intégration, parmi lesquels se trouve la question migratoire.

## 3. TYPOLOGIE DES ACTIONS FINANCEES

Dans le cadre de l'objectif sus-mentionné, les actions éligibles au financement devront répondre aux priorités suivantes, classées par ordre d'importance pour le projet:



International Institute  
for Nonviolent Action



- Promouvoir **les droits humains** dans toutes ces sphères, avec une spéciale attention aux droits humains des populations les plus vulnérables du Maghreb
- Sensibiliser l'opinion publique sur **l'intégration régionale maghrébine** et sur les valeurs liées à la **promotion d'un Maghreb des peuples uni et démocratique**. Cette priorité devrait être abordée à travers des actions communicatives visant à encourager et renforcer la participation de la société civile et citoyenne en générale à l'intégration régionale.
- Promouvoir **l'Etat de Droit** et la **culture de la paix et de la tolérance dans le Maghreb**
- Promouvoir **l'équité de genre** et la mobilisation sociale des femmes et jeunes dans l'intégration régionale du Maghreb
- Sensibiliser l'opinion publique maghrébine sur la question migratoire ainsi que l'impact que cette question a sur l'intégration régionale du Maghreb
- Une considération spéciale est accordée à la défense des droits des habitants des zones rurales et périurbaines marginales ainsi qu'à leur sensibilisation

Les projets financés doivent être des actions communicatives avec une composante claire de communication pour le changement et sensibilisation sociale. Pour cela, plusieurs typologies d'actions peuvent être menées (liste non exhaustive) :

- Réalisation de reportages et de vidéos de sensibilisation ;
- Réalisation de campagnes virales par Internet et réseaux sociaux accompagnés d'infographies, capsules explicatives vulgarisantes, etc. ;
- expositions de photographies, vidéos, dessins et autres arts plastiques et/ou audiovisuelles ;
- Production de supports et matériaux visant à assurer la sensibilisation citoyenne et d'actions directes de sensibilisation citoyenne (conférences, débats, séminaires,... ) ;
- Actions visant à soutenir l'exercice actif des droits des citoyens par rapport aux priorités ciblées
- Activités liées au dialogue sur les politiques liées aux priorités ciblées dans le but de promouvoir le changement des politiques, instruments et lois

#### **4. CRITERES D'ELEGIBILITE**

##### **1. Eligibilité du demandeur : qui peut présenter une demande de subvention ?**

- Etre une personne morale
  - Sans but lucratif
  - De nationalité mauritanienne, marocaine, algérienne ou tunisienne
  - Etre directement chargé de la mise en place de l'action et de sa gestion
- Les organisations postulantes devront participer à la formation des campagnes de mobilisation sociale, organisée par la CMODH et NOVACT au Maroc (26/11/2016), Tunisie (19/11/2016), Algérie (17/11/2016) et Mauritanie (19/11/2016). Pour obtenir des

informations de ces sessions de formation et s'inscrire, veuillez contacter l'email [contact@cmohd.org](mailto:contact@cmohd.org)

- Les entités sélectionnées devront avoir la capacité de se soumettre aux procédures de vérification et de contrôle financier qui correspondent au plan comptable du pays où elles se trouvent et doivent fournir toutes les informations qui seront demandées à cet effet.
- Les bénéficiaires devront opérer dans l'un des pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie.

Le demandeur est le responsable final de la bonne mise en œuvre du projet financé, de maintenir les relations avec les organisations responsables de cet appel à projets (NOVACT et CMODH) et d'assurer la bonne justification financière et technique de la subvention octroyée en bonne forme. Les acteurs concernés ne sont pas tenus par l'obtention d'un certificat d'enregistrement. Ils doivent néanmoins faire justifier avoir organisé des activités associatives de terrain depuis au moins un an, en joignant le rapport d'activités détaillé (activités, résultats, partenaires, photos, films, articles de presse...) de l'association pour l'année précédant l'appel (2015) et un document de recommandation ou parrainage d'une association expérimentée.

Ne peuvent accéder à cet appel, ni être bénéficiaires de ces subventions en cascade les partenaires directs du projet- AMDH et CMODH (Maroc), LTDH (Tunisie), LADDH et LADH (Algérie), Sos Esclave (Mauritanie).

## **2. Codemandeurs et éligibilité des codemandeurs :**

- Tout projet doit avoir une structure de consortium composée par un demandeur et un codemandeur.
- Les structures de consortium entre des mouvements sociaux non enregistrés et des organisations avec une longue trajectoire militante sont encouragées
- Les codemandeurs participent à la définition et à la mise en œuvre de l'action et les coûts qu'ils encourent et sont éligibles au même titre que le bénéficiaire de la subvention. Ils doivent donc satisfaire aux mêmes critères d'éligibilité qui s'appliquent au bénéficiaire de la subvention.

## **3. Les actions et thèmes : éligibilité des actions**

Les actions devront avoir une durée maximale de 4 mois.

- Une action comprend une série d'activités d'une durée maximale de 4 mois. Les actions seront directement en lien avec la promotion des priorités et objectifs fixés dans la section 1 de ce document.
- Les actions doivent se dérouler dans un des pays du Maghreb.



International Institute  
for Nonviolent Action



- Les activités mises en œuvre par les demandeurs bénéficiaires des subventions dans le cadre de cet appel, doivent obligatoirement être filmées et/ou photographiées et remises à la fin du projet au bureau de la CMODH : 16, Avenue New York, Océan, Rabat
- Les actions financées doivent être des actions communicatives avec une composante claire de communication pour le changement et sensibilisation sociale. Le demandeur doit prouver dans la demande fournie quel changement obtiendrait et quels moyens utilisera pour l'atteindre

#### **4. Eligibilité des coûts :**

Le budget minimal par projet doit être de 4.000 € et le budget maximal de 8.000 €. Le budget est flexible et dépend des activités/actions proposées par les demandeurs.

Les coûts éligibles sont les coûts effectivement encourus par le bénéficiaire de la subvention répondant à tous les critères énumérés ci-dessous :

- Coûts directs : tous ceux qui ont une relation directe avec l'exécution de l'activité proposée.
- Coûts indirects : coûts de fonctionnement ou qui ont une relation d'une manière indirecte avec l'exécution de l'activité, avec un montant maximal de 5% du montant global de la subvention sollicitée.
- Frais non subventionnés : en aucun cas seront subventionnés :
  - Les intérêts débiteurs des comptes bancaires.
  - Intérêts, redevances, et pénalités administratives et pénales.
  - Les frais des procédures judiciaires.
- Contrats et sous-traitance : l'entité ne pourra pas sous-traiter ni totalement ni partiellement la réalisation de l'activité qui rentre dans le cadre du projet proposé. Mais elle pourra réaliser tous les contrats nécessaires pour réaliser elle même l'activité subventionnée.

#### **5. PROCEDURE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE :**

Chaque demandeur ne pourra soumettre qu'une seule proposition d'action dans le cadre du présent appel. La demande doit être présentée en langue française, uniquement en version électronique et doit comporter :

- Un formulaire du document détaillé du projet rédigé et les déclarations sur l'honneur signées (ANNEXE A)
- Un budget (ANNEXE B)
- Un cadre logique (ANNEXE C)
- Rapport financier ou audit externe de la dernière année (2015) du demandeur et codemandeur(s) du projet
- Rapport annuel des activités de la dernière année (2015) du demandeur et codemandeur(s) du projet



International Institute  
for Nonviolent Action



- Copie simple des statuts de création du demandeur et codemandeur(s) du projet

- Copie simple du document d'enregistrement de l'association ou copie simple du document d'enregistrement de l'association responsable du parrainage et attestation de parrainage dans le cas des groupements informels.

Le dossier doit être adressé en un seul envoi par email aux deux adresses suivantes :

[contact@cmohd.org](mailto:contact@cmohd.org)

[youness@cmohd.org](mailto:youness@cmohd.org)

[laia@novact.org](mailto:laia@novact.org)

**La date limite de réception des dossiers est le 01/12/2016**

Les propositions incomplètes, reçues hors délais ou dans d'autres formulaires ou autres langues ne seront pas acceptées.

Les résultats de la présélection seront transmis le 10/12/2016 par email. Le comité de sélection peut éprouver le besoin de détailler/préciser certains points du projet avant la sélection finale. Dans ce cas, sa demande sera adressée au porteur du projet, qui devra apporter les précisions nécessaires à la poursuite de la sélection. La sélection finale sera transmise le 20/12/2016 par email.

## **6. SELECTION :**

Un comité d'organisation des appels et attributions sera créé entre des représentants des organisations partenaires directes du projet (CMODH, AMDH- Maroc, LTDH- Tunisie, LADDH- Algérie et SOS Esclave- Mauritanie et NOVACT).

La sélection sera effectuée par le comité défini ci-dessus, et sera basée sur une grille d'évaluation qui déterminera :

1. La capacité financière et opérationnelle du demandeur et du/des codemandeur(s)
2. L'adéquation aux objectifs et priorités mentionnés dans la section 2 et 3 de ce document
3. L'accomplissement des critères d'éligibilité établis dans la section 4 de ce document
4. L'accomplissement de la procédure de soumission établie dans la section 5 de ce document, y compris l'envoi de l'ensemble de la documentation sollicitée (annexe a, b et c complets, rapport financier ou d'audit de l'année 2015, rapport technique de l'année 2015, Copie simple des statuts de création, Copie simple du document d'enregistrement de l'association ou copie simple du document d'enregistrement de l'association responsable du parrainage et attestation de parrainage dans le cas des groupements informels).
5. L'approche régionale



International Institute  
for Nonviolent Action



6. La coordination entre des groupes informels et/ou mouvements sociaux et des organisations des droits humains avec une longue trajectoire militante
7. Avoir participé dans la formation réalisée par NOVACT sur les campagnes pour la transformation sociale et non-violence
8. Cohérence du projet (objectifs, résultats attendus, activités et ressources)
9. L'inclusion de mesures d'évaluation de l'impact des campagnes;
10. Les actions qui intègrent la transversalité de l'approche genre et droits humains dans leurs propositions seront valorisées spécialement.

Entre 5 et 10 projets seront financés dans le cadre du présent appel à projets.

### **7. MISE EN ŒUVRE ET JUSTIFICATION DES PROJETS FINANCES :**

Après la publication de la liste définitive de projets sélectionnés, les bénéficiaires fournissent des rapports intermédiaires tous les deux mois pour partager la progression des campagnes de sensibilisation et transformation sociale ainsi que tout changement éventuel dans le programme.

Les projets qui seront sélectionnés pour recevoir le financement de la part de la CMODH, devront prendre en compte que le délai pour la justification technique et financière des activités subventionnées sera d'une durée de **1 mois** à partir de la finalisation de l'activité subventionnée.

Toutes les dépenses doivent être justifiées par les documents justificatifs de la dépense (factures) correspondants et présenté en arabe ou français.

Le manque de présentation de la justification impliquera l'exigence de remboursement de la subvention octroyée en sa totalité.

Le transfert de fonds aux bénéficiaires sélectionnés se fera en deux tranches : une première de 40 % du budget total du projet, et la deuxième de 60%.

Le deuxième transfert ne peut être effectué qu'après la constatation de la correcte mise en œuvre des actions et la justification des dépenses liées au premier transfert.

Pour tout besoin d'informations ou d'éclaircissements sur l'appel à projets vous pouvez écrire à [contact@cmohd.org](mailto:contact@cmohd.org)